



MAIRIE DE NOUZILLY

AVRIL 2015

LA NOISETTE INFO

N° 159

LES RENDEZ-VOUS À NE PAS MANQUER :

- Vendredi 1er mai :** Concours de pêche à 9h00 à l'étang de Nouzilly
- Vendredi 8 mai :** Cérémonie au monument aux morts à 11h30 pour célébrer les 70 ans de la fin de la seconde guerre mondiale
- Samedi 16 mai :** Promenade botanique - RDV 9h30 place de la mairie
- Samedi 30 mai :** Repas éthiopien pour Soleil d'Ethiopie
- Samedi 13 juin :** Collecte des encombrants, ferrailles, déchets verts
- Dimanche 14 juin :** Trail de la Vallée au Diable
- Samedi 20 juin :** Concours de pétanque organisé par le club de foot
- Vendredi 26 juin :** Fête de l'école organisée par l'APE
- Dimanche 28 juin :** Vide grenier organisé par le vélo sport

SITE INTERNET OFFICIEL DE LA COMMUNE DE NOUZILLY

Nouzilly, entre bois, ruisseaux et belles demeures



[Accueil](#) [Commune](#) [Services](#) [Vie communale](#) [L'environnement](#) [Infos pratiques](#) [Tarifs municipaux](#) [Hier à Nouzilly](#)

Le 20 mars avec l'arrivée du printemps, vous avez pu découvrir le site de la commune de Nouzilly. Beaucoup d'informations, de photos, l'actualité mis à jour régulièrement. Mais c'est surtout avec votre implication que ce site va pouvoir vivre. Et nous comptons sur chacun de vous, afin que nous puissions le faire évoluer et ainsi vous apporter tout le service attendu.

LE RECENSEMENT CITOYEN

Dans les trois mois qui suivent leur 16ème anniversaire, tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile ou au consulat s'ils résident à l'étranger. Cette démarche obligatoire s'inscrit dans le parcours de citoyenneté qui comprend l'enseignement de défense, le recensement citoyen en mairie et en dernière étape la **Journée Défense et Citoyenneté (JDC)**. Le recensement facilite l'inscription sur les listes électorales et permet d'effectuer la Journée Défense et Citoyenneté. **Cette journée donne lieu à la délivrance d'un certificat qui est exigé pour présenter les concours et examens organisés par les autorités publiques (permis de conduire, baccalauréat, inscription en faculté...).** Pour tout renseignement, veuillez contacter le Centre du Service National d'Angers au 02.44.01.20.50 ou par le site www.defense.gouv.fr/jdc

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FÉVRIER, 16 ET 30 MARS

Le conseil municipal :

- approuve les statuts modifiés par délibération n° 2014/147 du Conseil communautaire du castelrenaudais en date du 16 décembre 2014 (annexés à la présente) intégrant la compétence « Construction, aménagement, entretien et gestion d'une maison de santé pluridisciplinaire reconnue d'intérêt communautaire à Château-Renault » à l'article 4 sous le paragraphe intitulé Action médico-sociale.

- refuse de transférer la compétence «enfance-jeunesse» à la Communauté de Communes.

- prend acte du projet de territoire établi par la communauté de communes du Castelrenaudais ainsi que du classement des priorités tel qu'établi par le vote des communes membres (document consultable en mairie).

- approuve la création d'un comité de pilotage et d'échanges « accessibilité des personnes handicapées » composé comme suit :

- le maire de Nouzilly, 3 membres des commissions Bâtiments communaux et Voirie
- 1 commerçant, 2 personnes handicapées, 1 représentant des parents d'élèves
- 1 représentant du Conseil général, 1 représentant de l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement)
- 1 assistante maternelle, 1 membre du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)

- donne son accord à l'adoption des nouveaux statuts du Syndicat des Transports Scolaires.

Le conseil municipal adopte l'affectation des résultats 2014 du **budget communal** à reporter au budget 2015, telle que proposée ci-dessus, soit : **650 409.43 €**

- ◆ 158 100.27 € au compte 1068(recettes d'investissement)
- ◆ 455 709.43 € au compte 002 (recettes de fonctionnement)
- ◆ 36 599.73 € au compte 001 (recettes d'investissement)

Le conseil municipal adopte l'affectation des résultats 2014 du **budget Eau et Assainissement** à reporter au budget 2015, telle que proposée ci-dessus, soit : **393 192.76 €**

- ◆ 6 780.13 € au compte 1068(recettes d'investissement)
- ◆ 243 192.76 € au compte 002 (recettes de fonctionnement)
- ◆ 143 219.87 € au compte 001 (recettes d'investissement)

Le conseil municipal **décide de ne pas augmenter les taux d'imposition 2015** pour les trois taxes directes locales et de les maintenir aux taux suivants :

- ◆ **Taxe d'habitation : 15.08 %**
- ◆ **Taxe foncier bâti : 18.32 %**
- ◆ **Taxe foncier non bâti : 40.41 %**

le conseil municipal décide d'approuver :

- le **budget communal** qui s'équilibre en recettes et en dépenses :
 - ◆ Pour la section de **fonctionnement** à la somme de : **1 470 561.43 €**
 - ◆ Pour la section d'**investissement** à la somme de : **853 200.00 €**
- le **budget eau et assainissement** qui s'équilibre en recettes et en dépenses :
 - ◆ Pour la section de **fonctionnement** à la somme de : **358 342.12 €**
 - ◆ Pour la section d'**investissement** à la somme de : **373 760.24 €**

LES TRAVAUX EN COURS

Travaux rue Paul Boivinnet

Grâce à une bonne collaboration entre l'entreprise chargée des travaux et Jean-Louis Bouju, adjoint au Maire, l'enfouissement des réseaux (changement du réseau d'eau potable, enfouissement des réseaux électricité basse tension, France Télécom et de l'éclairage public) rue Paul Boivinnet avance vite, même si cela peut sembler long aux usagers de la route et aux riverains.

Mais c'était avant que l'INRAP ne tombe sur un os !

En effet, les représentants de l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives ont trouvé plusieurs squelettes humains situés entre la place de la mairie et la boucherie. Ces ossements n'ont pas encore pu être datés.

Les travaux ont donc été ralentis par les fouilles archéologiques mais pas complètement arrêtés, car l'entreprise a décidé d'entamer la partie réseaux du carrefour de la D4 et D5 au bas de l'église.

Certes, cela procure quelques cheveux blancs à l'adjoint au Maire pour l'organisation des déviations, mais le planning des travaux continue d'être respecté et on peut espérer en voir l'aboutissement fin juin. A moins que l'INRAP ne découvre... un trésor !

Lotissement des Vignes du Prieuré

Les travaux d'aménagement du lotissement des Vignes du Prieuré par Val Touraine Habitat ont bien évolué. Les bassins paysagers sont terminés et la rue desservant les 11 premiers lots est en cours de réalisation. Les réseaux sont posés et la structure routière avance à grands pas. Le fond de la vallée a changé d'ambiance et on peut déjà s'imaginer déambulant parmi la végétation qui borde les chemins aménagés dans les bassins.

L'aménagement de la rue de Verdun pour le compte de la commune a démarré. Ces travaux perturbent l'accès au lotissement qui ne peut se faire que par la route de Beaumont via le Bas Bourg. Le stationnement a été interdit des deux côtés sur une partie étroite de la voirie côté route de Beaumont, nous demandons aux riverains de bien garer leurs véhicules le plus près des clôtures sur le reste de cette portion de voirie pour laisser le libre passage des véhicules dont les services de secours en cas de besoins.

Nous rappelons à tous de réduire votre vitesse sur ces secteurs.

Sur les 15 lots prévus, 11 sont en cours de viabilisation. Les travaux devraient se terminer en mai 2015.

Un certain nombre de lots a déjà trouvé acquéreur.

La maison médicale

La commune de Nouzilly a fait l'acquisition de la maison médicale en fin d'année 2014, suite à la cessation d'activité du Dr Jourdrin.

Depuis, des travaux ont été réalisés pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite ainsi qu'un réaménagement des locaux afin de permettre l'accueil de deux médecins.

Les travaux vont se terminer prochainement.

Malheureusement, la commune n'a pas encore trouvé de remplaçant au Dr Jourdrin, même si quelques pistes sont envisagées.

La Mairie espère donc trouver rapidement le ou les médecin(s) qui serai(en)t tenté(s) de venir s'installer à Nouzilly.

MAIRIE DE NOUZILLY

3 Place Émile Cholet

Téléphone : 02 47 56 12 21
Télécopie : 02 47 56 40 47
mairie.nouzilly@wanadoo.fr
www.nouzilly.fr

Le secrétariat est ouvert au public



Lundi, vendredi de 10h00 à 12h00
de 15h00 à 17h30

Mardi, mercredi, jeudi de 15h00 à 18h00



L'agence postale communale sera fermée
le samedi 9 mai

La mairie sera fermée
le vendredi 15 mai

L'ARTISAN CHARPENTIER

Claude DESMARCHAIS, artisan charpentier s'est spécialisé depuis sa création dans l'étude, la réalisation et la pose de charpentes traditionnelles ou industrielles ossature bois ; le bardage, la charpente de terrasse (lucarne, appentis, garage...) et la couverture.

L'entreprise implantée à Nouzilly, redémarre son activité Elle intervient dans tout le département 37 et peut étudier tout projet se rapportant à ce métier. Pour plus de renseignements, un devis, une étude, **L'ARTISAN CHARPENTIER** reste à votre disposition.

Claude Desmarchais, 3 rue du Prieuré à Nouzilly - 06 98 31 97 59 - desmarchaisclaude@gmail.com

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

C.C.A.S.

Associations communales

- Amicale des Poilus de Touraine : 80 €
- Association des Parents d'Élèves : 600 €
- Comité des Fêtes : 500 € (sous réserve organisation 14 juillet)
- Comité des Fêtes/Marché de Noël : 300 €
- Coopérative scolaire/sorties scolaires : 2 300 €
- Etoile Sportive de Nouzilly
 - Athlétisme : 900 €
 - Badminton : 1 000 €
 - Gymnastique : 900 €
- Latulu : 460 €
- Pic Noir : 200 €
- Théâtre Fossé César : 500 €
- TFC Ateliers : 300 €
- US Football Nouzilly St Laurent : 1 100€
- Vélo sport : 300 €
- Yoga : 200 €
- Autres associations et imprévus : 1 500 €

Associations extérieures

- Association des paralysés de France : 50 €
- GIPSIL : 200 €
- Office de Tourisme de Château Renault : 70 €
- Prévention routière : 70 €

Le BP 2015 et les subventions ont été votés lors de la séance du conseil d'Administration du CCAS du 6 mars 2015.

Le BP 2015 du CCAS s'équilibre en recettes et en dépenses de fonctionnement à la somme de :
4 599.27 €.

Subventions

- Assiette Eco : 350 €
- Restaurants du Coeur : 100 €
- Secours Populaire : 100 €



Inscriptions à l'ALSH pour les mois de juillet et août :

jusqu'au 3 juin inclus.